



L'équipe de l'unité s'engage à fournir des soins et services de qualité, sécuritaires et adaptés aux besoins de chaque personne hospitalisée.

Unité d'interventions brèves en psychiatrie

Hôpital Anna-Laberge

GUIDE D'ACCUEIL

Mandat

L'Unité d'interventions brèves en psychiatrie (UIBP) est une unité spécialisée en santé mentale qui offre des interventions de courte durée à l'hôpital visant un retour dans la communauté.

L'équipe est composée de psychiatres, d'infirmières, de préposés aux bénéficiaires et d'autres professionnels. Celle-ci, avec la collaboration étroite des équipes dans la communauté, accompagne et guide la personne dans ses démarches de rétablissement.

Arrivée

Vous serez accompagné par un intervenant de l'urgence.

À votre arrivée :

- Une chambre vous sera attribuée;
- Une visite des lieux sera faite pour bien identifier le poste infirmier, la salle commune et les espaces d'hygiène;
- Un contexte explicatif de la situation ayant conduit au séjour à l'UIBP sera donné;
- Une inspection des effets personnels apportés sera faite, avec votre collaboration. Des mesures de contrôle (saisie ou retrait) peuvent s'appliquer pour garantir la sécurité de tous.

Règles

- Aucune forme de violence ou intimidation n'est tolérée;
- Chaque personne hospitalisée a la responsabilité de :
 - maintenir une hygiène personnelle,
 - d'être vêtue adéquatement,
 - d'entretenir sa chambre (ex. : garder lit et lieux propres),
 - d'être respectueuse envers tous;



Horaire

- 6 h 30** levé (si des soins sont à recevoir)
- 8 h 30** déjeuner
- 10 h 00** panier de fruits à la demande
- 12 h 00** diner
- 14 h 00** collation
- 17 h 30** souper
- 20 h 00** collation
- 22 h 00** coucher

Afin de vous impliquer dans vos démarches de rétablissement, il est autorisé d'avoir votre cellulaire personnel de **11 h à 14 h et de 18 h à 20 h**.

Si le cellulaire vous pose certains défis (ex. : se concentrer sur les interventions), il est important d'en discuter avec le personnel soignant. De plus, son usage doit être adéquat en regard du personnel et des autres personnes hospitalisées.

- Il est interdit de :
 - briser du matériel,
 - prendre des photos ou des vidéos,
 - circuler dans la chambre des autres usagers,
 - avoir des contacts physiques avec les autres personnes.

Durant le séjour

Il est important de retrouver une routine afin de participer activement à vos soins et pour profiter au mieux des interventions pendant votre séjour à l'UIBP.

Visites et sorties

Les visites (un visiteur à la fois) se font à la chambre. Les heures de visites sont de **11 h à 14 h** et de **18 h à 20 h**, tous les jours.

Si des autorisations de sortie vous sont accordées par votre psychiatre, celles-ci se font uniquement pendant les heures de visites. Au retour des sorties, nous nous réservons le droit de procéder à une fouille, si nécessaire.

Les commandes de nourritures venant de l'extérieur ne sont pas autorisées. Si vos proches vous apportent des repas, ils doivent être consommés à votre chambre. Aucune nourriture n'est gardée à l'UIBP à la fin de la visite.

* À noter que les visites, les sorties et le cellulaire restent toujours conditionnels à l'évaluation médicale individuelle.



Ressources utiles

- **Centre de crise, Le Tournant**: 450 371-4090
- **Centre de crise, La Maison sous les arbres**: 450 699-5935
- **Commissaire aux plaintes et à la qualité des services**: 1 800 700-0621, poste 2462

Coordonnées

Ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Poste infirmier: 450 699-2425, poste 8910 ou 8911

Contenu présenté en langage clair – Licence [Creative commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest



santemonteregie.qc.ca/ouest